

MAIRE : MADAME ANNIE BAKOUR

Projet Pédagogique

Centre de Loisirs

Périscolaire

Année 2022-2023

Table des matières

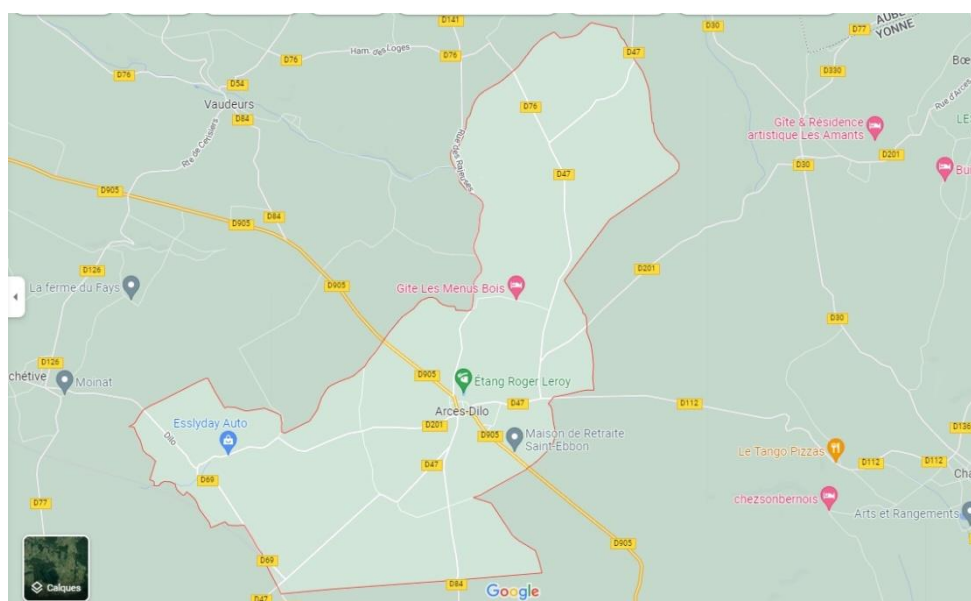
Arces-Dilo	2
Sa situation géographique.....	2
Son histoire.....	3
Sa démographie.....	3
Sa situation économique.....	4
Projets mis en place au sein de la ville	5
Présentation de la structure.....	7
Localisation.....	7
Modalités d'accueil	7
Le public.....	9
Accueil des enfants porteurs de handicap	14
L'équipe d'animation.....	14
Locaux.....	15
Modalités de fonctionnement.....	15
Cadre pédagogique	16
Le projet éducatif	16
Intentions éducatives portées par le territoire	16
L'activité : moyen de notre action.....	17
Les objectifs du centre de loisirs	18
Objectifs généraux.....	18
Objectifs opérationnels	19
Fonctionnement	19
Missions et rôles des personnels	20
Animateur.....	20
Directeur.....	21
Recommandation de sécurité et de soins	22
Communication avec les parents et les enfants.....	23
Evaluation.....	24

Arces-Dilo

Sa situation géographique

Arces-Dilo est une commune se composant des villages d'Arces et de Dilo. Elle appartient à l'arrondissement de Sens et au canton de Briennon-sur-Armançon dans le département de l'Yonne dans la région Bourgogne Franche Comté. Elle a une superficie de 27.08 km² et une altitude de 250 mètres environ.

Arces-Dilo a pour maire Mme Annie BAKOUR élue en 2020. La commune fait partie du bassin de vie de Saint Florentin regroupant 25 communes au total dans l'Yonne ainsi que 16 communes hors de l'Yonne.



Son histoire

Arces situé au cœur de la forêt d'Othe dont l'origine du nom semble remonter à 2000 ans avant J-C, quand les Ligures venus d'Orient envahirent le pays : «Othe » signifierait «réunion d'arbres», car «Othe» peut aussi se traduire en sanscrit « Houd » qui signifie assembler.

Autrefois, Arces s'appelait : Arcéa au VIIème siècle, Arcère en 1000 (on retrouve ce nom sur les archives municipales en 1828), Artias en 1169, Arces en Othe en 1389, Arces en 1453, Arses en 1518. D'autres formes du nom ont été retrouvées aux archives, notamment Archéa, Arceia (1168), Arcia (1193), Arciae (1125).

Sa démographie

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	544	533	485	513	593	596	641	607
Densité moyenne (hab/km ²)	20,1	19,7	17,9	19,0	21,9	22,1	23,7	22,5

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,3	-1,3	0,7	1,6	0,1	1,5	-0,9
due au solde naturel en %	-0,8	-0,7	-0,5	-0,5	-0,2	-0,5	-2,4
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,5	-0,6	1,2	2,1	0,2	2,0	1,5
Taux de natalité (‰)	9,3	8,6	10,3	8,3	10,8	7,8	8,5
Taux de mortalité (‰)	17,3	16,1	14,8	13,0	12,5	12,7	32,2

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales - État civil.

En 2019, la population d'Arces-Dilo était de 607 habitants au dernier recensement ce qui fait 22,5 habitants par km². On remarque, sur le tableau ci-dessus, que la population entre 2013 et 2019 a diminué de 0,9 % ce qui se trouve être le deuxième plus fort taux par rapport aux autres années. Le taux des naissances et de mortalité de -2.4 % n'est pas compensé par le taux des départs et d'arrivées de 1,5 %. Le taux de mortalité est plus élevé que le taux de naissances ce qui laisse supposer que la population d'Arces-Dilo comprend un taux plus important de personnes âgées que de jeunes. On constate une diminution de la natalité et une hausse de la mortalité depuis 1968.

Sa situation économique

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2008	2013	2019
Nombre de chômeurs	28	21	33
Taux de chômage en %	11,3	8,8	14,8
Taux de chômage des 15 à 24 ans	12,5	33,3	9,1
Taux de chômage des 25 à 54 ans	11,2	5,7	15,5
Taux de chômage des 55 à 64 ans	10,7	7,9	13,6

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

EMP T5 - Emploi et activité

	2008	2013	2019
Nombre d'emplois dans la zone	149	138	124
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	224	218	193
Indicateur de concentration d'emploi	66,6	63,6	64,1
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	48,7	43,3	43,0

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2022.

EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	149	100,0	138	100,0	124	100,0
Salariés	106	71,3	106	76,2	92	74,1
<i>dont femmes</i>	39	26,0	67	48,0	65	52,9
<i>dont temps partiel</i>	19	12,8	26	18,5	26	21,2
Non-salariés	43	28,7	33	23,8	32	25,9
<i>dont femmes</i>	15	10,1	11	7,9	12	9,7
<i>dont temps partiel</i>	5	3,4	4	2,9	1	0,8

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales lieu de travail, géographie au 01/01/2022.

La situation économique de la commune d'Arces-Dilo n'est pas très bonne. Le taux de chômage est plus élevé par rapport à la moyenne nationale. En revanche, on constate que les femmes ont plus de place (52.9%) dans l'économie d'Arces-Dilo en 2019 qu'en 2008. Il y a aussi plus de salariés en temps partiel (augmentation de presque 10%). Cependant on remarque que le taux d'activité parmi les 15 ans et plus est inférieur à 50% et que le taux de chômage est plus élevé chez les 25-54 ans.

Projets mis en place au sein de la ville

Au sein de la commune d'Arces-Dilo il existe 3 projets récents :

Remise en état et réouverture du Lion d'Or :

« A la suite d'une délibération municipale du 2 octobre 2021, les élus d'Arces-Dilo ont validé l'acquisition de l'immeuble de l'ancien commerce du Lion d'Or situé 17, Grande-Rue avec l'objectif, à terme, de rouvrir le commerce.

L'établissement était fermé depuis près de deux ans. De fait, il n'y avait plus de café-restaurant dans le bourg puisque le Relais de la Forêt-d'Othe avait aussi mis la clé sous la porte il y a plusieurs années.

De par son implantation le Lion d'Or est à même de capter la clientèle de passage. Il pourra aussi répondre à la demande des associations et des familles pour leurs repas associatifs ou familiaux. Une étude de marché a été entreprise par la chambre de commerce et d'industrie en février dernier, de laquelle il ressort que le projet de réouverture est viable du fait que le commerce est situé au centre du village, et qu'il est au carrefour de voies de circulation fréquentées.

L'établissement devrait assurer les services de bar, de restauration et d'hôtellerie d'autant que le commerce pourra utiliser les avantages de la licence IV, propriété de la commune. S'agissant du choix du gérant qui saura relancer l'activité « et faire marcher la boutique », les élus d'Arces ont déjà rencontré plusieurs repreneurs potentiels avant de faire leur choix définitif. »

Source : Article de l'Yonne Républicaine du 29/04/2022

Création d'un musée :

« Les élus d'Arces-Dilo ont validé le projet de création d'un musée consacré à la vie quotidienne d'autrefois et à l'artisanat, à la suite du legs réalisé, en faveur de la commune, par les héritiers de Jean Laffon. »

Source : Article de l'Yonne Républicaine du 16/02/2022

Création d'un centre de loisirs :

La proposition de Madame le Maire de créer un emploi permanent, de catégorie B, relevant du cadre d'emploi des animateurs territoriaux à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, pour assurer les missions relatives à la création du Centre de loisirs a été validée lors du Conseil Municipal du 10 mars 2022.

Présentation de la structure

Localisation

Le centre de loisirs se situe sur la commune d'Arces-Dilo, à côté de la mairie et de l'école au 1 rue des écoles.

Modalités d'accueil

- Accueil périscolaire du matin et du soir

7h15/8h50 16h30/18h30

- Accueil périscolaire méridien

12h/13h30

- Accueil extra-scolaire : Les mercredis 2 formules sont proposées :

- Accueil en journée complète avec repas

Ouverture : 7h15

Fermeture : 18h30

- Accueil matin ou après midi sans repas

Arrivée : 7h15 ou 13h30

Départ : 12h ou 18h30

- Accueil matin ou après midi avec repas

Arrivée : 7h15 ou 12h

Départ : 13h30 ou 18h30

Les repas sont pris de 12h à 13h30 dans la cantine scolaire

La gestion des inscriptions se fera sur dossier papier remis au Secrétariat de la mairie ou en main propre à la Directrice.

- **POUR LE PERISCOLAIRE**

Accueil du matin et du soir : le vendredi avant 9h pour la semaine suivante. Tout changement doit être signalé, au plus tard, le lundi pour le mardi et le jeudi pour le vendredi.

A défaut d'information dans les délais, le temps d'accueil initialement choisi sera facturé.

Pour la cantine : le jeudi avant 9h pour la semaine suivante. Tout changement doit être signalé au plus tard 48h à l'avance hors jour fériés avant 9h (ex : le jeudi pour le lundi).

A défaut d'information dans les délais, le temps d'accueil initialement choisi sera facturé.

- **POUR LES MERCREDIS**

Toute inscription ou annulation s'effectue une semaine avant la date souhaitée. Une tolérance peut être accordée, en fonction des places disponibles, pour une inscription au plus tard 48h à l'avance avant 9h00.

Les parents sont tenus de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.

Les familles sont tenues de préciser si une personne majeure autre que les personnes habilitées viendront chercher l'enfant : cela devra être formulé par écrit et ces personnes devront se présenter auprès des animateurs avec une pièce d'identité.

Il est demandé aux parents de se présenter auprès de l'équipe encadrante, afin d'émarger la feuille d'arrivée et de départ de chaque enfant.

La responsabilité de l'ACM n'est plus engagée, à partir du moment où l'enfant a quitté son enceinte.

En cas de retard important (plus de 15min) sans en avoir informé les encadrants, les parents ou contacts identifiés seront contactés.

Si ceux-ci ne sont pas joignables, l'enfant sera confié à l'autorité territoriale compétente.

En cas de retards répétés, l'ACM se réserve le droit d'exclure temporairement les enfants concernés

Tarifs :

QF	0 à 680	681 à 1000	>1000
Garderie	1,50€	1,70€	2,00€
Cantine	3,80€	3,90€	4,00€
Centre journée	9,10€	11,10€	13,10€
Centre journée Extérieurs RPI	12,10€	14,10	17,10
Centre ½ journée Sans repas	4,00€	5,00€	6,00€
Centre ½ journée Avec repas	7,80€	8,90€	10,00€
Centre ½ journée Sans repas Extérieurs RPI	6,00€	7,00€	8,00€
Centre ½ journée Avec repas Extérieurs RPI	9,80€	10,90€	12,00€
Garderie à partir du 2 ^{ème} enfant	1,30€	1,50€	1,80€
Cantine à partir du 2 ^{ème} enfant	3,40€	3,50€	3,60€
Centre journée à partir du 2 ^{ème} enfant	8,10€	10,10€	12,10€

Le public

Caractéristiques du public

L'accueil de loisirs sera ouvert aux enfants des communes du RPI et des communes extérieures dans la limite des places disponibles.

Les enfants accueillis seront âgés de 3 à 11 ans.

Les besoins

Les besoins et capacités des enfants de 3 à 6 ans

LEURS BESOINS	LEURS CAPACITÉS	LES ACTIVITÉS POSSIBLES
Besoins physiques : <ul style="list-style-type: none">- Besoin de découvrir son corps.- Besoin de mouvement pour découvrir son corps dans l'espace.- Besoin d'exercer sa motricité, dont sa motricité fine.	Capacités physiques : <ul style="list-style-type: none">- Vif mais vite fatigué.- Maladresse.	<ul style="list-style-type: none">- Activités courtes (15-20 minutes en moyenne).- Activité en petits groupes.- Alternance de temps calmes et plus dynamiques.- Activités motrices (courir, sauter, grimper, ramper).- Activités de création autour des arts plastiques : dessin, peinture, modelage... et gribouillages.
Besoins intellectuels : <ul style="list-style-type: none">- Développement de l'intelligence pratique grâce à l'élargissement du vocabulaire et de la maturation motrice.	Capacités intellectuelles : <ul style="list-style-type: none">- Grande curiosité.- Capacité à expérimenter par essai/erreur.- Il ne se représente pas les durées et les espaces/temps.	<ul style="list-style-type: none">- Livres, histoires, contes : de l'imaginaire à la vie quotidienne.
Besoins sociaux et affectifs : <ul style="list-style-type: none">- Affirmation du moi.- Affirmation d'une forme d'indépendance et de recherche d'autonomie.- Besoin d'évoluer dans un environnement sécurisant.	Capacités sociales et affectives : <ul style="list-style-type: none">- Il invente des jeux et change les règles pendant le déroulement.- Apparition de jeux de groupes, mais le groupe est instable.	<ul style="list-style-type: none">- Jeux d'imitation, d'identification (transfert de vécu) : marchande, garage, dînette...- Activités de construction (construire, démolir, reconstruire).- Activités de découverte de la nature, des animaux.

Les besoins et capacités des enfants de 6 à 8 ans

LEURS BESOINS	LEURS CAPACITÉS	LES ACTIVITÉS POSSIBLES
<p>Besoins physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoin de se dépenser : sauter, courir, grimper (la force s'accroît). - Evaluer ses limites. 	<p>Capacités physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fatigue rapide et temps de récupération long. - Habileté manuelle acquise ; c'est l'âge « mécanicien ». 	<ul style="list-style-type: none"> - Jeux sportifs avec des règles simples et précises (loup, cache-cache, jeux à postes) et alternance de temps plus calmes. - Grands jeux et jeux à thèmes.
<p>Besoins intellectuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et savoir pourquoi, il pose de nombreuses questions. 	<p>Capacités intellectuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grande curiosité vis-à-vis de l'environnement, du « monde ». - Une attention soutenue est encore difficile. 	<ul style="list-style-type: none"> - Jeux de construction, cabanes. - Activités manuelles : faire des propositions à partir de matériaux divers et de techniques simples (découpage, encre, pastel, peinture, récupération...).
<p>Besoins sociaux et affectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'affirmer, amorce du jeu social, le groupe prend de l'importance : copains et groupes éphémères, à objectifs momentanés, groupes segmentaires, différences de sexe. - Se mesurer aux autres, amorce de la compétition. - Imiter, s'identifier aux plus grands. 	<p>Capacités sociales et affectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intérêt pour les activités collectives, les jeux de groupe avec règles. - Règles du jeu mouvantes qui peuvent permettre à chacun de s'affirmer et au groupe de rester soudé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fabriquer des objets pour ensuite décorer, jouer. - Contes, « histoires dont vous êtes le héros », et documentaires pour découvrir des peuples et pays lointains, la ville, la nature... le monde et ce qui nous entoure. - Activités et jeux d'expression : mîmes, jeu dramatique, marionnettes, musique, danse, chants... se déguiser, se maquiller...

Les besoins et capacités des enfants de 8 à 10 ans

LEURS BESOINS	LEURS CAPACITÉS	LES ACTIVITÉS POSSIBLES
Besoins physiques : <ul style="list-style-type: none">- Besoin de se dépenser.- Besoin de compétition.	Capacités physiques : <ul style="list-style-type: none">- Capacité d'endurance à développer, mais récupération rapide.- Vitesse, adresse.	<ul style="list-style-type: none">- Jeux sportifs avec des règles élaborées.- Grands jeux dans la nature, grands jeux à thème.- Jeux d'équipes et de compétition.
Besoins intellectuels : <ul style="list-style-type: none">- Besoin de justice et sentiment d'injustice parfois exacerbé.- Besoin de créer, de s'exprimer.	Capacités intellectuelles : <ul style="list-style-type: none">- Nuance dans les notions de « bien » et de « mal ».- Organisation de la pensée opératoire.	<ul style="list-style-type: none">- Jeux d'adresse.- Jeux coopératifs.- Activités manuelles : utilisation d'outils de base, fabriqué en suivant un modèle, un plan, une recette...
Besoins sociaux et affectifs : <ul style="list-style-type: none">- Besoin de s'affirmer, de prendre des responsabilités.- Besoin d'avoir des relations avec les plus grands.- Besoin de se référer à un héros, à des personnes importantes à leurs yeux.	Capacités sociales et affectives : <ul style="list-style-type: none">- Structuration de groupes de pairs affinitaires ; confrontation ; jalousie.- Opposition à l'autorité des adultes.	<ul style="list-style-type: none">- Activités d'éveil et de découverte, activités de découverte des sciences et des techniques...- Activités plastiques : utilisation de matériaux divers, utilisation des volumes...- Activités d'expression : mêmes, vidéo, théâtre, musique...- Livres et lectures diverses.- Premiers journaux d'information, actualités...

Les besoins et capacités des enfants de 10 à 12 ans

LEURS BESOINS	LEURS CAPACITÉS	LES ACTIVITÉS POSSIBLES
Besoins physiques : <ul style="list-style-type: none">- Besoin de se dépenser.- Besoin d'espace.	Capacités physiques : <ul style="list-style-type: none">- Vitesse, adresse, force.- Gaucherie et maladresse.- Se fatigue vite.	<ul style="list-style-type: none">- Jeux sportifs.- Activités physiques, sportives et de pleine nature : voile, canoë-kayak, escalade, spéléologie, VTT...
Besoins intellectuels : <ul style="list-style-type: none">- Besoin de discussion et de concentration.- Besoin de créer et d'inventer.	Capacités intellectuelles : <ul style="list-style-type: none">- Raisonnement, logique.- Expérimenter, observer, formuler des hypothèses.- Vérifier des théories.- Faire des apprentissages techniques.	<ul style="list-style-type: none">- Activités manuelles, activités d'expression artistiques.- Activités scientifiques et techniques.- Expression dramatique.- Musique.- Lecture et écriture.
Besoins sociaux et affectifs : <ul style="list-style-type: none">- Besoin de confiance.- Besoin d'isolement relatif, d'autonomie.- Besoin d'isolement relatif, d'autonomie.- Besoin d'indépendance.- Besoin de choisir ses activités.- Besoin de prendre des responsabilités.- Besoin de s'affirmer vis-à-vis des adultes, d'être considéré comme un adulte.	Capacités sociales et affectives : <ul style="list-style-type: none">- Affirmation de la personnalité.- Organiser une vie de groupe.- Prendre en charge des entreprises collectives ou individuelles.	<ul style="list-style-type: none">- Radio et activités autour et à partir des technologies de l'information et de la communication.- Camping.

Accueil des enfants porteurs de handicap

Tous les locaux mis à la disposition du Centre de loisirs sont accessibles aux enfants, parents et intervenants ayant des problèmes de mobilité.

L'équipe sera attentive à mettre en place des animations adaptées aux potentialités de chacun, en favorisant l'entraide, la solidarité et le partage.

Les parents peuvent signer avec les services de l'Académie et du Conseil Départemental un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Ce document informe du régime particulier des enfants ainsi que les mesures d'urgence à mettre en place en cas de difficulté.

L'équipe d'animation

Le recrutement de l'équipe, d'une manière générale, se fait via les outils d'information des collectivités territoriales et/ou via la Mission Locale ou Pôle emploi.

Une commission de recrutement sélectionne les candidats.

Sont privilégiés les titulaires d'un BAFA, BAFD, BPJEPS...

- Modalités
 - Critère de nombres
 - Critère de formation
 - Critère de sexe, équilibre garçons-filles

- Forme

Une information est donnée à toute l'équipe sur le déroulement des temps d'animation précédents.

Sollicitation des animateurs pour proposition d'activités nouvelles.

- Composition de l'équipe
 - 1 responsable
 - 1 ou 2 animateurs

La directrice du centre de loisirs

Diplôme : DUT Carrières Sociales option animation sociale et socioculturelle

Rôle : diriger l'équipe et être garant du bon fonctionnement du projet éducatif

Nom : NAUDOT Lucie

Les animateurs

Agents territoriaux stagiaires ou titulaires et/ou contractuels.

Dans un premier temps, le contrat de l'animatrice de la garderie communale est modifié ;

Sa formation au BAFA est prise en charge par la commune.

Nom : BARDET Isabelle

Locaux

Les locaux et espaces, propriété de la commune d'Arces-Dilo, mis à la disposition du Centre de loisirs sont les suivants :

- Activités en salle
 - La salle polyvalente
 - La salle des associations
 - La salle qui servait à la garderie
 - Le restaurant scolaire

- Activités en extérieur
 - Les cours des écoles maternelle et élémentaire
 - L'aire de jeux
 - Le city-stade
 - Le terrain de Football
 - Les abords de l'étang

Modalités de fonctionnement

Les réunions

Une fois par trimestre, la directrice du Centre de Loisirs évalue avec l'équipe le travail réalisé.

A chaque début d'année scolaire, la directrice présente l'évaluation et le nouveau projet pédagogique à la commission « Centre de loisirs ».

Les fiches actions établies par l'équipe d'animation servent d'indicateurs.

En fin d'année scolaire, la directrice soumet le rapport d'activité aux membres de la commission « Centre de Loisirs » qui vérifient si la qualité du service rendu est bien en lien avec les objectifs définis.

Les comptes rendus de ces rencontres et évaluations sont transmis au maire et à l'adjoint des affaires scolaires. Les élus sont ainsi en mesure de réajuster l'organisation de l'Accueil Collectif de Mineurs afin de répondre au mieux aux besoins de la population.

En fin d'année scolaire, la directrice et son équipe évaluent leur projet pédagogique. Suite à cette évaluation, les projets pédagogiques de l'année suivante sont proposés à la commission « Centre de loisirs ».

Accueil périscolaire

Avant la rentrée l'équipe organise une rencontre d'une à deux demi-journées afin de préciser le travail de l'année à venir.

Les classeurs administratifs, diplômes et vaccins du personnels, pédagogique

Les classeurs administratifs doivent être à la disposition du personnel en cas de contrôle par les autorités compétentes.

Les classeurs concernant le personnel doivent contenir pour chaque personne : la copie du diplôme, la copie des vaccins, la copie de la pièce d'identité, la copie de la carte vitale, la copie du casier judiciaire B3 et le cas échéant la copie du permis de conduire.

Les classeurs contenant les dossiers des enfants inscrits au centre de loisirs doivent avoir pour chaque enfant : La fiche d'inscription, la copie du carnet des vaccins, la fiche sanitaire, l'attestation de quotient familial une autorisation photo, une autorisation de sortie en extérieur, une attestation d'autorisation-de personnes habilitées à venir récupérer l'enfant et une attestation d'assurance.

Dans le cas d'une sortie à l'extérieur des locaux, le personnel doit avoir en sa possession les fiches sanitaires de chaque enfant présent.

Un classeur contenant des outils pédagogiques (fiches activités, méthodologie de projet,...) est mis à la disposition des animateurs.

Cadre pédagogique

Le projet éducatif

Intentions éducatives portées par le territoire

La commune d'Arces-Dilo, représentée par son Maire, a souhaité créer une commission « Centre de Loisirs ». Celle-ci est constituée des Maires des 2 communes du RPI Arces et Villechétive, des adjoints aux affaires scolaires, des élus des commissions des écoles, des parents d'élèves, des institutrices.

Ensemble nous avons ainsi défini les objectifs de ce projet éducatif qui a pour but de fixer le cadre auquel les animateurs devront se référer pour établir leur projet pédagogique.

Nos objectifs locaux

- Notre territoire est rural

Notre environnement naturel : terres agricoles, forêts, cours d'eau, sources...nous donne en abondance des sujets passionnants que nous nous devons de faire découvrir à nos jeunes.

Des « sorties découvertes, faune et flore », en forêt, à l'étang..., le repérage des « métiers anciens de la ruralité », inconnus pour certains (brassage urbain) au sein de notre Musée, des échanges avec les résidents de l'Ehpad seraient « le terreau » de nos activités.

- Implication communauté éducative

Nous souhaitons que le Projet Educatif devienne un véritable outil de mobilisation, d'implication et de participation de l'ensemble de la communauté éducative.

Dans ce but nous solliciterons rapidement les acteurs de notre territoire : associations socioculturelles et sportives, artisans...

Nos objectifs éducatifs

- Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant :

- Mouvement
- Sécurité
- Socialisation
- Imitation de l'adulte
- Fiction, imagination
- Désir d'éprouver

- Favoriser le développement de l'enfant par le jeu

Le jeu étant un élément moteur de l'épanouissement de l'enfant, nous devons avoir le souci de prendre en compte les activités ludiques sous toutes leurs formes.

- Mettre à disposition des enfants

- Une structure suffisamment souple permettant le choix et la définition des activités. Cette structure doit être sécurisante et favoriser la vie en petits groupes.
- Un cadre de vie riche tenant compte des besoins individuels de chacun et répondant aux demandes d'entreprises collectives.
- Des moyens matériels.

L'activité : moyen de notre action

Moyen

- pour aller vers notre projet éducatif
- pour permettre à chaque enfant de :
 - passer une journée agréable
 - percevoir, comprendre, s'exprimer, prendre des responsabilités
l'activité comme expression personnelle
 - trouver sa place dans le groupe, dans la société
l'activité comme moyen de socialisation

- Adaptation de l'âge :

Les activités correspondent aux besoins et possibilité de l'âge afin de mettre l'enfant en situation de réussite.

- Diversité :

Le choix d'activités offert aux enfants est le plus varié possible tant dans le type que dans la forme.

- Rythme :

L'organisation de l'après-midi ou de la journée permet à l'enfant de pouvoir trouver des temps de « récupération » et même des temps de non activité, au plus près de son propre rythme.

- Qualité éducative :

Le respect de nos objectifs éducatifs implique un souci de qualité, dans les activités manuelles en particulier. La qualité d'une activité ne s'arrête pas à la technique et au matériel utilisé, mais doit répondre à nos objectifs socio-éducatifs.

Classification des activités

- Par type

physique
manuelle
d'expression
nature et environnement
scientifique

- Par forme

spontanée
nécessitant un lieu spécifique

Les objectifs du centre de loisirs

Objectifs généraux

1. Développer l'autonomie des enfants
2. Permettre à l'enfant de s'impliquer dans la vie du centre de loisirs et du territoire
3. Permettre aux enfants de découvrir des nouvelles pratiques et techniques, d'expérimenter, d'imaginer, d'inventer, créer, etc.
4. Respecter les besoins et le rythme de l'enfant

Objectifs opérationnels

1. Développer l'autonomie des enfants
 - Mettre en place des rituels pour la préparation d'activités, des repas, des goûters,...
 - Laisser l'enfant essayer avant d'intervenir
 - Mettre à disposition des enfants du matériel en libre-service
2. Permettre à l'enfant de s'impliquer dans la vie du centre de loisirs et du territoire
 - Mettre en place des sorties sur le territoire
 - Laisser l'enfant être force de proposition (débat d'enfants, conseils,...)
 - Définir le cadre avec les enfants
3. Permettre aux enfants de découvrir des nouvelles pratiques et techniques, d'expérimenter, d'imaginer, d'inventer, créer, etc.
 - Mettre à disposition des enfants du matériel en libre-service
 - Mettre en place des temps-libres durant les journées
 - Proposer des activités ludiques et variées
4. Respecter les besoins et le rythme de l'enfant
 - Proposer des activités ludiques et variées
 - Mettre en place des temps de retour au calme
 - Mettre en place des outils pédagogiques et temps d'échanges

Fonctionnement

Journée type du mercredi

7h15/9h	accueil et animation
9h/12h	temps d'activité
12h/14h	déjeuner et animations
14h/16h30	temps d'activité
16h30/17h	goûter
17h/18h30	animations et départ des enfants

Missions et rôles des personnels

Animateur

L'animateur situe son action dans le cadre du projet éducatif territorial et des valeurs développées par la commune. Il contribue à la mise en vie du projet pédagogique.

- Il a connaissance du PEDT ;
- Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et assure sa déclinaison en projets d'animations ;
- Il connaît et utilise l'environnement de sa structure ;
- Il connaît les différents publics accueillis au sein de sa structure : les enfants et leurs familles ;
- Il propose des actions d'animation adaptées au public accueilli.

L'animateur participe aux projets d'animation de la structure :

- Il conduit des projets d'animation, organise et anime les activités en lien avec le PEDT;
- Il respecte le cadre de travail, la règlementation et des notes internes ;
- Il assure la gestion d'un groupe d'enfants et lui propose des temps d'animation favorisant l'autonomie et la participation des enfants ;
- Il assure la sécurité physique, morale et affective des enfants ;
- Il fait preuve d'autorité dans la gestion de son groupe pour garantir aux enfants un cadre rassurant et sécurisant ;
- Il agit dans un cadre collectif en participant activement aux réunions d'équipe de la structure au sein de laquelle il intervient.

L'animateur contribue à la communication et la diffusion d'informations aussi bien internes qu'externes :

- Il diffuse les informations portées à sa connaissance par le responsable de l'accueil de loisirs, auprès des enseignants, des partenaires et de l'ensemble de la communauté éducative ;
- Il relaie les informations auprès des familles et des enfants.

L'animateur contribue à l'évaluation de la qualité de l'action éducative mise en œuvre :

- Il participe à l'évaluation du fonctionnement de l'activité ;
- Il participe à l'évaluation de la mise en œuvre du projet pédagogique ;
- Il évalue son action.

Directeur

Le directeur est garant de la mise en œuvre du projet éducatif de territoire :

Il accompagne la mise en œuvre des objectifs éducatifs et pédagogiques, puis assume le suivi et l'évaluation des projets spécifiques pour chaque animateur.

Le directeur est la responsable hiérarchique des personnels attachés aux vacances, en lien avec les différents employeurs.

Il est l'interlocuteur privilégié des intervenants extérieurs. Il assure le suivi des animateurs. Il anime une équipe dont elle contribue à la qualification et la formation.

Le directeur assure la gestion administrative de l'accueil de loisirs et la gestion financière. Il met en œuvre les conditions nécessaires pour que l'accueil puisse se dérouler dans de bonnes conditions et que les projets puissent aboutir (matériel, transports, autorisations...).

Il fournit aux animateurs les moyens d'encadrer les enfants dans de bonnes conditions (règles de sécurité, accompagnement pédagogique, intervention auprès des enfants et des familles...).

Il entretient, enrichit les réseaux relationnels locaux, travaille à la mise en vie des projets partenariaux.

Il est en charge de la communication et de la diffusion des informations aussi bien internes qu'externes :

- Il partage les informations portées à sa connaissance pour les activités liées au centre de loisirs ;
- Il informe les enseignants, les partenaires et l'ensemble de la communauté éducative ;
- Il coordonne la communication sur la structure pour l'optimiser et permettre notamment la visibilité des informations importantes et des affichages obligatoires.
- Il communique et travaille avec les partenaires, les écoles et les familles
- Il travaille en lien avec la SDJES et la CAF.

Il assure les 5 fonctions de direction d'un accueil collectif de mineur :

- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- Conduire un projet pédagogique en référence au projet éducatif
- Diriger le personnel
- Développer les partenariats de la communication
- Assurer la gestion de l'accueil

Recommandation de sécurité et de soins

La sécurité doit être une préoccupation permanente de toute l'équipe. Accueillir et gérer un groupe d'enfants suppose de vérifier en permanence que l'environnement matériel et les comportements humains garantissent de bonnes conditions de sécurité.

En matière de sécurité, il appartient à l'équipe de limiter les risques d'accidents et d'agir toujours dans le cadre des lois et des règlements (dans les lieux d'accueil et de la structure).

L'équipe d'animation sait où trouver les extincteurs ainsi que les issues de secours et les plans d'évacuation (guide fils – serre fils).

Il est judicieux d'informer les enfants des interdictions lors de situations « à priori » dangereuses, car les enfants comprennent mieux qu'un interdit sans raison.

Aucun enfant n'est laissé sans surveillance.

Nous serons attentifs au changement de température, à une bonne hydratation tout au long de la journée. Le protocole sanitaire sera mis en place par la direction.

La directrice veillera au bon déroulement et à la mise en pratique du protocole.

Les trousse de secours doivent contenir :

Accessoires	Produits
<ul style="list-style-type: none">-Ciseaux À bout rond-Pince à épiler-Thermomètre-Compresse emballées individuellement-Sparadrap Anti-allergène si possible-Bandages de différentes tailles-Gants à usage unique-Tire-tiques-Aspi-venin-Couverture de survie-Sac plastique ou petit sac poubelle	<ul style="list-style-type: none">-Sérum physiologique En unidose-Petites bandes de stérilstripes-Savon et désinfectant incolore-Pain de savon ou savon liquide, sans parfum, sans conservateurs (type savon de Marseille) prévoir une petite bouteille d'eau s'il n'est pas prévu de pouvoir accéder à un point d'eau.-Poche de froid instantané À envisager dans le cas de sorties avec activités ou pratiques sportives pouvant occasionner des chutes par exemple-Crème solaire Choisir une crème solaire avec un indice supérieur à 30, si possible hypoallergénique, dans tous les cas sans conservateurs. Nous recommandons fortement d'acheter ce produit en pharmacie. Ce produit pouvant potentiellement contenir des allergènes, il est recommandé de solliciter l'autorisation des parents pour une l'application exceptionnelle. RAPPEL : d'une manière générale, la meilleure protection est assurée par les vêtements.

Communication avec les parents et les enfants

Enfants

L'accueil de l'enfant doit se faire sereinement. Le matin un enfant a besoin de calme et, pour les plus jeunes, d'attention. En effet, la séparation avec son ou ses parents est souvent un moment désagréable et perturbant pour l'enfant. L'animateur doit alors rassurer l'enfant et le cas échéant rappeler à l'enfant le déroulement de la journée. Lorsque l'enfant est nouveau sur le centre de loisirs l'animateur se doit de se présenter et permettre à l'enfant de l'identifier comme référent.

L'animateur se doit de faire attention à son langage et à sa posture face à l'enfant. Il se doit de ne pas crier, de ne pas utiliser un langage grossier et de conserver le rapport référent/enfant. L'animateur doit mettre en place un cadre de confiance dans lequel l'enfant pourra s'exprimer librement. L'enfant doit être au courant des règles mises en place. En cas de non-respect de ces règles, c'est à l'animateur d'expliquer à l'enfant pourquoi une sanction a été décidée ou de discuter avec ce dernier de son manquement aux règles. L'animateur doit être clair et concis lorsqu'il parle à l'enfant.

Parents

L'accueil de l'enfant va de pair avec l'accueil de ses parents. Pour entretenir un bon relationnel avec les familles, cela commence par la transparence avec les parents : il faut leur donner un maximum d'informations pour qu'ils puissent se représenter la vie dans la structure. Ce n'est pas toujours simple pour eux de s'organiser avec leur temps de travail ou d'activité. C'est aussi aux animateurs de s'adapter, ce qui demande une vraie réflexion. Les animateurs peuvent organiser des actions qui ne durent que quelques minutes (accueil café, boîte à idée, présentation des projets, énigmes, casse-tête, etc.) afin que les parents aient le temps de s'impliquer dans la vie de la structure. Ce temps favorise l'échange et le partage. Pour rassurer au maximum les familles, l'équipe pédagogique a un rôle capital pour faire de l'accueil des familles un moment privilégié. Pour cela, elle impulse une dynamique journalière. La confiance, la sérénité, la convivialité, l'accompagnement et la sécurité nourrissent ce temps particulier.

Les parents sont demandeurs de pouvoir être associés aux choix des projets que vont réaliser leurs enfants. Les parents sont systématiquement conviés lors des séances de valorisation des projets des enfants ou des outils sont mis en place pour que les parents puissent être sensibilisés aux réalisations de leurs enfants (ex : expositions, clé usb, vidéos...).

L'équipe d'animation peut s'associer à des projets de soutien à la parentalité réalisés en partenariat avec des structures locales (écoles, centre social, PRE, etc.). En effet, les accueils de loisirs sont des partenaires privilégiés des structures pour l'expérimentation d'action visant à soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives et favorisant l'échange et l'entraide entre parents. Chaque accueil peut développer des actions en ce sens, en fonction de son lieu d'implantation, des besoins de la population et des opportunités.

Evaluation

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Constats, participations, retours,...
Développer l'autonomie des enfants	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place des rituels pour la préparation d'activités, des repas, des goûters,... -Laisser l'enfant essayer avant d'intervenir -Mettre à disposition des enfants du matériel en libre-service 		
Permettre à l'enfant de s'impliquer dans la vie du centre de loisirs et du territoire	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place des sorties sur le territoire -Laisser l'enfant être force de proposition (débat d'enfants, conseils,...) -Définir le cadre avec les enfants 		
Permettre aux enfants de découvrir des nouvelles pratiques et techniques, d'expérimenter, d'imaginer, d'inventer, créer, etc.	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre à disposition des enfants du matériel en libre-service -Mettre en place des temps-libres durant les journées -Proposer des activités ludiques et variées 		
Respecter les besoins et le rythme de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> -Proposer des activités ludiques et variées -Mettre en place des temps de retour au calme -Mettre en place des outils pédagogiques et temps d'échanges 		